

Mais, en supposant que le Congrès se refusât à renouveler le traité, M. Royal pense que nous devrions en prendre philosophiquement notre parti. Les inconvénients qui en résulteraient ne seraient, selon lui, que temporaires; ils augmenteraient notre énergie et nous forceraient à chercher ailleurs des compensations. Le libre échange absolu, et encore plus, le *Zoll-Verrein* ou union douanière que l'on nous propose, nous seraient funestes et il vaudrait mieux en revenir à l'ancien état de choses. Tout au contraire, l'abandon de la réciprocité avec les Etats-Unis, si on nous y forçait, nous procurerait selon lui des avantages importants. Nous citons toute cette partie de l'étude de M. Royal, comme étant aussi hardie qu'originale :

" Au risque de paraître paradoxal, nous irons plus loin et nous prétendrons que l'abrogation de l'Acte de 1854, loin d'être désastreuse pour nos intérêts, nous sera des plus utiles. Pourquoi? parce qu'elle nous forcera de lutter et de ne compter que sur nous-mêmes. Or c'est par le travail, c'est par la lutte, c'est par l'énergie puisée dans certaines situations qu'un pays se forme, se développe et marche vers l'accomplissement de ses destinées.

" La nécessité est mère de l'invention; et qu'est-ce que l'invention, sinon l'industrie, les arts, le travail continu, sans fin, les efforts de tous les jours? C'est la nécessité qui forcera le gouvernement de chercher à prévenir les suites de l'abrogation du traité dans l'exécution et l'achèvement des travaux publics de la province, qui manquent pour imprimer un si puissant essor au commerce et au traité. La nécessité de parer aux découvertes probables du revenu, nous fera en outre un devoir de chercher à renouer ailleurs des relations.

" Qui dirait à voir l'ignorance presque absolue dans laquelle vivent les quatre cinquièmes d'entre nous sur les ressources, la population, le commerce, la valeur économique, l'importance future de l'avenir du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Edouard, et de Terre-Neuve que ces provinces sont nos alliées naturelles, bien plus que nos alliées politiques? Et, cependant, elles nous sont complètement étrangères; leur législation douanière, leur système monétaire, leur droit commercial nous sont à peu près aussi inconnus que ceux de la Chine; nous savons peut-être que leur système diffère du nôtre sur plusieurs points,—que, depuis M. Rameau, il s'y trouve beaucoup d'Acadiens,—qu'Halifax n'est pas tout-à-fait Portland, et qu'il est question de construire un chemin de fer intercolonial.—C'est à peu près tout. Il semble que le reste nous importe peu ou point du tout. Sans doute, il a été question de confédération; mais l'opinion publique mal renseignée y a vu une menace nationale, l'accomplissement d'un projet machévalique, et force a été aux gouvernements de reculer, d'ajourner leurs desseins.

" A propos de la question qui nous occupe en ce moment, ne l'avons-nous pas étudiée à un point de vue presque exclusivement canadien? En faisant le contraire, c'est-à-dire en envisageant plus souvent que nous l'avons fait le Traité de Réciprocité dans sa portée économique pour toutes les colonies, n'aurions-nous pas risqué de nous attirer des reproches graves? Dégageons l'intérêt canadien de la question, analysons-le, tâchons de le comprendre, et pour le reste, advenne que pourra: voilà ce qu'on nous eût dit.

" Eh bien, nous le répétons, il n'y a que des nécessités subites qui puissent secouer l'indifférence de l'opinion publique sur des questions qui nous intéressent tout autant que le Traité de Réciprocité; il n'y a que des exigences nouvelles qui soient capables d'ouvrir à notre politique des horizons nouveaux, et de lui imprimer des tendances plus larges, plus fécondes, plus vraies, plus nationales et plus progressives. On comprend maintenant que si nous sommes très-favorables à la continuation d'une réciprocité d'échanges avec les Etats-Unis sur les mêmes bases que celles de 1854, nous n'en faisons pas non plus une condition essentielle de notre prospérité, et que ce qui est avec le traité aujourd'hui une question de temps pour la politique du Canada, deviendrait, sans le traité, une nécessité urgente, un devoir immédiat, une question de vie ou de mort.

" La politique de ce pays, qui tient l'un des premiers rangs parmi toutes les provinces anglaises, doit avoir un but noble, élevé, un but d'émancipation et d'indépendance: tous nos actes importants doivent s'imprégner de ce souffle fécond, et respirer comme un *parfum d'avenir* (1) pour nous rendre dignes de la mission que la Providence a assignée à cette colonie.

" Un simple coup d'œil jeté sur la carte des possessions anglaises de l'Amérique du Nord suffit pour indiquer qu'elles sont destinées, dans un temps plus ou moins prochain, à être le siège d'un vaste empire. Leur système unique de navigation intérieure, leurs nombreux ports, leurs côtes maritimes, leurs pêcheries inépuisables, leurs bois si recherchés, leurs mines de toute espèce, leurs immenses bassins houillers, les produits si variés de leur sol fertile, leur excellente position géographique, l'énergie de leurs habitants, leurs principes de foi, de morale et de probité, leurs tendances conservatrices, leur génie national moitié français moitié anglais, et cette marche lente mais sûre du progrès dans les pays du Nord, tout démontre que cette partie de l'Amérique n'est pas fait pour devenir à jamais une simple dépendance, un autre état du Maine de la grande république américaine. Pour notre part, nous admirons la clairvoyance de nos voisins en nous prêchant au nom du progrès des lumières, le libre-échange absolu, car ils ne se trompent pas sur l'im-

portance future de ces riches possessions de l'Angleterre. La supériorité de transit qu'offre le St. Laurent aux immenses produits des plateaux de l'Ouest; supériorité qui sera encore d'un tiers plus grande si jamais la province se décide à canaliser l'Ottawa jusqu'au lac Huron,—et que ne pourra jamais égaler le canal de l'Étié,—leur est parfaitement connue; personne de leurs grands négociants n'ignore que Québec est de 500 milles plus près de Liverpool que ne l'est New-York, et que du jour où nos ports de mer pourront offrir un taux suffisant de fret océanique, New-York aura à lutter contre une concurrence formidable; leurs puissantes compagnies de canal connaissent et apprécient tout cela à sa juste valeur. Voilà pourquoi, nous le répétons, il se fait tant de bruit à New-York et ailleurs contre le Traité de Réciprocité tel qu'il existe;—voilà pourquoi on désire avec tant d'ardeur en modifier essentiellement les bases."

JUGEMENT ERRONÉ DE M. REXAN sur les langues sauvages, par N. O.; 24 p. in-8o., E. Sénécal. Prix. 12½ cts.

C'est une réimpression à un très-petit nombre d'exemplaires des articles si intéressants qui ont paru dans notre journal sous ce titre.

HERVIEUX: Analyse des lois d'enregistrement suivie d'un appendice contenant certaines observations sur les défauts et les lacunes de la loi d'enregistrement, par J. A. Hervieux, régistrateur du comté de Terrebonne; in-12o., 110-v p. Beauchemin et Valois.

Notre regretté Juge-en-chef, Sir L. H. LaFontaine avait publié, en 1842, un livre sur cette matière. M. Hervieux, comme il le dit bien judicieusement, n'a point voulu refaire le travail de cet éminent juriconsulte; mais, comme la loi d'enregistrement a été considérablement augmentée et modifiée, et que de plus l'édition de l'ouvrage de M. La Fontaine est épuisée, il a cru devoir publier ces notes qu'il avait d'abord rédigées pour son propre usage. Les observations et les suggestions dont il les a fait suivre, ont l'avantage d'être le fruit de l'expérience et des réflexions sérieuses d'un homme qui paraît s'être dévoué avec zèle et intelligence à la charge qu'il remplit. De pareils travaux ont droit à toutes nos sympathies, et nous constatons avec plaisir qu'ils deviennent de jour en jour plus communs parmi nous.

LEACH: A great work left undone or a lecture on moral instruction in the common schools, by the Revd. Canon Leach, 32 p. in-8o.

L'auteur est vice-principal de l'Université McGill et membre du Conseil de l'Instruction publique du Bas-Canada. Nous avons reproduit une partie de son travail dans notre journal anglais. Nous ne saurions admettre cependant que l'œuvre à laquelle il porte avec raison tant d'intérêt et qui est à la vérité susceptible de développements, soit entièrement à faire dans nos écoles. Il est vrai que ses remarques, comme il a eu le soin de le dire, s'appliquent surtout aux écoles où l'Instruction religieuse est ou mise de côté, ou réduite à sa plus simple expression, de crainte de heurter les convictions des diverses dénominations qui s'y rencontrent. Le *Devoir du Chrétien*, qui se lit dans le grand nombre de nos écoles, est un excellent traité de morale appuyé sur la religion. La lecture de M. Leach est d'ailleurs très-habilement et vigoureusement écrite et paraît être le résultat de longues et fortes convictions. L'idée de donner aux enfants en son des principes ordinaires de la religion et de la morale certaines notions des devoirs de la vie civile au point de vue des lois positives qui régissent la société particulière où ils se trouvent placés, mérite aussi qu'on s'y arrête et qu'en on profite. Nous aurons peut-être occasion de revenir sur ce sujet.

LOGAN: Notes on the gold of Eastern Canada, 8o. 40 p. Prix 25 cts. Dawson.

Voici une brochure qui se recommande d'elle-même. C'est une réimpression des divers passages des rapports géologiques qui traitent des gisements aurifères du Canada.

Petite Revue Mensuelle.

Depuis notre dernière livraison, les événements politiques dans notre pays se sont précipités avec une grande rapidité. Le 17 mars, c'est-à-dire peu de jours après le vote unanime de l'adresse dans les deux chambres, le chef du ministère, l'hon. Sanfield MacDonald, entra en pourparlers avec Sir Étienne Taché pour former une nouvelle combinaison, qui donnât plus de force au gouvernement. Sir Étienne s'étant montré peu disposé à rentrer aux affaires, le ministère résigna et M. Ferguson Blair, l'ancien secrétaire-provincial, fut chargé de former une nouvelle administration. Le 21, M. Blair envoyait une dépêche télégraphique à Sir Étienne Taché, à Montmagny, le priant de venir à Québec conférer avec lui. Sir Étienne ayant refusé de se charger de former la partie Bas-Canadienne de l'administration, M. Blair s'adressa à M. Dorion, qui, après quelques pourparlers avec M. Chapuis, M. Abbott et M. Alley, lui dit qu'il lui était impossible de former, dans le Bas-Canada, une combinaison d'où pût résulter un gouvernement fort. Lord Monk s'adressa alors à Sir Étienne, le priant de se charger de la formation de tout le cabinet; mais il persista dans son refus et suggéra à S. E. de choisir M. Cartier. Ce dernier, ayant été appelé, parvint à faire consentir son ancien chef à se charger de la tâche qu'on lui offrait. Sir Étienne invita M. John A. MacDonald à lui donner son concours pour la formation de la

(1) M. Thiers.